

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 040/2023

Séance du 11 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 11 octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

Date de la convocation : 06/10/23

Date d'affichage : 06/10/2023

Présents : BERMES Marie-Christine, BOUAT Valérie, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, ROBERT Béatrice.
Absents : ANGLADE Christine, CASAGRANDE Hervé, PRADEL Michel.
Absents excusés : CHOPO Guy, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude.
Procuration : MAUREL Jean-Claude à HERIN Christophe.

Secrétaire de séance : MAUREL Jean-Claude.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	14	9	

Objet : Demande de subvention auprès du Département « Un arbre, un collégien »

Dans le cadre d'aménagements paysagers sur le site d'Aiguelèze, la commune travaille en collaboration avec l'association « Arbres & Paysages Tarnais ».

Il y a lieu aujourd'hui de procéder à une demande de subvention auprès du Département, car s'agissant d'une action en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux, ce programme départemental est inscrit depuis 2022 dans le cadre de la cohésion territoriale / développement territorial pour les communes de moins de 35 000 habitants.

Cette aide, encadrée par une convention, permet une intervention du Département à hauteur de :

- 80% des frais liés aux études préalables et diagnostics initiaux (500€ HT de dépenses maximales retenues)
- 80% des frais de plantation et d'entretien les 3 premières années (150€ HT par arbre – dépenses plantation et entretien cumulées)

Le tableau de financement prévu est le suivant :

	Plan de financement			
	Devis (HT)	Dépenses (HT) maximales éligibles	Taux sollicité	Soit montant de :
Partenaires : Conseil Départemental				
Etudes préalables et diagnostics initiaux	800.00€	500.00€	80 %	400.00€
Plantations et entretien les 3ères années		150€ HT par arbre (dépenses plantation et entretien cumulées) x 50 arbres = 7 500€ HT	80 %	6 000.00€

Les études préalables vont être réalisées rapidement.

Où cet exposé, Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux demandes de subventions ci-dessus auprès du Département
- **DONNE** l'autorisation au Maire de signer tout document relatif à ce dossier

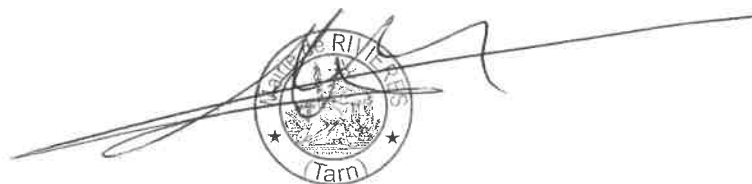
Copie de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Trésorier.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Christophe HERIN.

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CHRISTOPHE HERIN', written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE RIVET' at the top and 'Tarn' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style and extends across the seal and to the right.